

At

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE MARDI QUATORZE FEVRIER
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames CARREGA, LANTENOIS, MAKHLOUFI,
PASQUINI, RASTOIN,
Messieurs AINIE, COCHET, HEDDADI, MAGNAN,

Nombre de membres

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/D224/EFAG du
27/07/2020)

Présents : 10

Votants : 14

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame LELOUIS
Monsieur PINTO
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame SERRA, pouvoir donné à M. HEDDADI
Madame SUFFREN, pouvoir donné à M. MAGNAN
Madame TOMASI, pouvoir donné à M. COCHET
Monsieur ESCANES, pourvoir donné à Mme GARINO

Secrétaire : Monsieur Anatole PUISEUX, Directeur Général

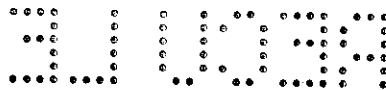
Date de la Convocation : 1^{er} Février 2023

OBJET : Création de quatre emplois permanents à temps complet de responsable adjoint d'agence d'accueil et de services sociaux auprès de la Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits (sans ajustement au tableau des effectifs)
Modification du descriptif de poste – Ouverture au cadre d'emplois des attachés territoriaux

MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, par délibération n° 22.093 du 5 décembre 2022, le conseil d'administration du CCAS a autorisé l'ouverture de quatre postes d'adjoints aux responsables d'agence d'accueil et de services sociaux à temps complet, en y annexant le descriptif de poste.



Ces recrutements sont ouverts aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale au sein du cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs territoriaux.

Cependant, afin de permettre d'ajuster au mieux les profils recherchés, il est proposé au conseil d'administration d'ouvrir également le recrutement aux fonctionnaires de catégorie A de la filière administrative, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et de modifier le descriptif de poste en conséquence.

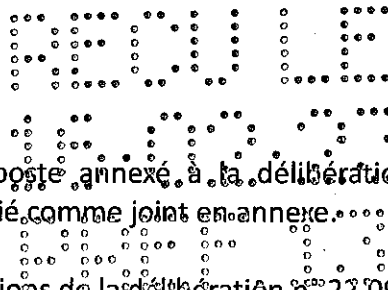
Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux et des attachés territoriaux et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires, de ces cadres n'est à prévoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicables aux attachés territoriaux,
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu le décret n° 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu le décret n° 2021-1879 du 28 décembre 2021 modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n° 22.093 du 5 décembre 2022 du Conseil d'Administration portant création de quatre emplois permanents à temps complet de responsable adjoint d'agence d'accueil et de services sociaux relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux auprès de la Direction de l'Accueil et Accès aux Droits et de l'Accès aux Droits (sans ajustement des effectifs),
Vu la délibération n° 22.096 du 5 décembre 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

DELIBERE

ARTICLE 1 : De modifier l'article 1 de la délibération n° 22.093 du 5 décembre 2022 susvisée en ouvrant le recrutement aux cadres d'emplois des Attachés territoriaux de la filière administrative et des Assistants socio-éducatifs territoriaux de la filière médico-sociale.



ARTICLE 2 : Le descriptif de poste annexé à la délibération n° 22.093 du 5 décembre 2022 susvisée est modifié, comme joint en annexe.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de la délibération n° 22.093 restent inchangées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE

Audrey GARINO
Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

3100A
00000000
00000000

ANNEXE : Descriptif de poste d'Adjoint au Responsable
d'Agence d'Accueil et de Services Sociaux

Affectation : Pôle Inclusion sociale et Accès aux Droits / Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits

Diplôme / Expérience : Diplôme d'Etat d'Assistant de service social, de Conseiller en Economie Sociale et Familiale ou Educateur Spécialisé
Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux

Profil :

- Connaissance approfondie des politiques sociales et des dispositifs gérontologiques et d'insertion
- Expertise sociale
- Aptitude à l'accueil des publics
- Maîtrise de la gestion des conflits
- Maîtrise de l'outil informatique
- Aisance rédactionnelle
- Méthode et organisation
- Capacité d'adaptation
- Organisation et sens des priorités
- Qualités relationnelles (leadership, esprit d'équipe, discrétion)

Mission générale :

- Assister le responsable d'agence dans la gestion globale de l'Agence
- Piloter et coordonner l'équipe administrative d'accueil assurant le premier accueil inconditionnel des publics, dans le cadre de la délégation des missions du responsable

Missions opérationnelles :

- Assurer l'appui technique auprès de l'équipe, notamment des référents administratifs d'accueil en charge notamment du pré-diagnostic des situations et de l'orientation interne et externe des publics, de la gestion des domiciliations, de l'attribution de l'aide d'urgence alimentaire -CAP (Chèque d'Accompagnement Personnalisé)
- Faciliter la continuité de service de la fonction ISO (Interventions sociales et orientations), en charge de la gestion dématérialisée des signalements de publics en difficulté (boîte Contacts), de l'instruction de dossiers d'aide (Fonds de proximité Eau, micro-crédits personnels, ...) au sein de l'Agence
- Assurer l'appui à la gestion des coffres (CAP), des tableaux de bord et des outils de saisie (logiciel métier)
- Veiller à la mise en œuvre des nouvelles actions de professionnalisation des équipes administratives dans le cadre du CTAI (en matière d'accueil et intégration) et du Plan Pauvreté (accompagnement à la montée en compétence en matière d'accueil inconditionnel des publics)
- Veiller à la qualité de service en matière de premier accueil des publics (gestion des réclamations)
- Assurer l'intérim du responsable d'agence durant ses absences et être en appui en fonction de ses besoins.

310034
000000
000000